

Analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbures (2015-2020)

Analysis of the evolution of non-hydrocarbon exports (2015-2020)

TOUHOUCHE Rayhane

Doctorante, Ecole Supérieure de Management Tlemcen/Laboratoire
LEREM

rayhanetouhouche@hotmail.com

IZNASNI Ali¹

MCA, Ecole Supérieure de Management Tlemcen/Laboratoire MECAS

aiznasnali@hotmail.fr

Date de soumission : 06-03-2023, Date d'acceptation : 01-05-2023, Date de publication : 02-06-2023

Résumé :

La situation des exportations algériennes est caractérisée par une forte dépendance aux hydrocarbures, qui représentent la majorité des exportations du pays. Les exportations hors hydrocarbures restent très faibles et marginalisées dans une économie qui dépend largement de la rente pétrolière. Cependant, les autorités algériennes ont fait de la diversification des exportations une finalité primordiale dans leur politique de développement économique et ont mis en place des mesures pour accompagner les entreprises dans leur démarche d'exportation à travers leurs institutions auxiliaires. Dans cette perspective, nous allons analyser l'évolution du commerce extérieur de l'Algérie en soulignant dispositifs d'appui.

Mots-clés : Commerce extérieur, Exportation, Hors Hydrocarbures.

Code JEL : C13, F13, O24

Abstract :

Algerian exports are characterized by a high reliance on hydrocarbons which account for the vast majority of the country's exports. An economy that is heavily dependent on oil revenues yet has relatively low and marginalized exports of non-hydrocarbon products. However, the Algerian government has made export diversification a top priority in its economic development strategy and has implemented measures to support companies in their export efforts through their auxiliary institutions. In this regard, we will analyze the evolution of Algeria's foreign trade by highlighting support mechanisms.

Keywords: Foreign Trade, Exportation, Non-Hydrocarbons.

Jel Classification Codes : C13, F13, O24

¹Auteur Correspondant

Introduction :

L'exportation est devenue un impératif inévitable dans le monde actuel, à la fois pour l'Etat et pour l'entreprise, qui se caractérise par une expansion rapide et aux multiples facettes du commerce mondial résultant de la réduction, ou même de l'élimination des obstacles au commerce.

Ainsi, pour l'État algérien, l'activité exportatrice occupe une place primordiale dans la revitalisation des économies et l'accentuation de sa position sur le marché international. Et pour les entreprises exportatrices, il faut rappeler qu'une politique internationale n'est plus seulement un moyen d'accroître leur chiffre d'affaires, mais aussi une obligation de survie pour plusieurs d'entre elles.

Le commerce extérieur algérien est fortement dominé par l'exportation des produits énergétiques (pétrole et gaz). Mais avant qu'il soit un pays pétrolier, l'Algérie avait été pour plus d'un siècle un pays spécialisé dans la production et l'exportation des produits primaires destinés principalement au marché français. A partir des années cinquante on a découvert les premières réserves pétrolières, l'Algérie se voit s'ouvrir sur la production et l'exportation des hydrocarbures.

À la lumière de ce qui précède, nous posons la question suivante :

Comment évoluent les exportations hors hydrocarbures en Algérie ? Et quelles sont les principaux organismes acteurs ?

Dans l'élaboration de ce travail et afin d'apporter des éléments de réponses à notre question de recherche, nous proposons la démarche suivante :

D'abord, nous présentons les différentes institutions d'appui dans le processus d'exportation des produits hors hydrocarbure.

Ensuite, nous analysons l'évolution des exportations hors hydrocarbures durant les dernières années.

1. Les institutions auxiliaires :

1.1. La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie CACI :

La CACI est un regroupement professionnel du commerce et de l'industrie placée sous la tutelle du ministre chargé du commerce, créée par le décret exécutif N° 96-94 du 3 Mars 1996, elle se compose de trois organes : l'assemblée générale, le conseil et les commissions techniques.

Parmi ses prérogatives:

- Fournir des conseils et des avis aux autorités publiques, sur les sujets qui concernent l'économie et le commerce du pays.
- Résumer les avis et suggestions adoptés par les chambres de commerce et d'industrie et faciliter la coordination de leurs projets et instruments.
- Soutenir toutes les initiatives à bénéfice mutuel pour les chambres de commerce et d'industrie.
- d'assurer la représentation de ses chambres auprès des pouvoirs publics et de désigner des représentants auprès des instances nationales de concertation et de consultation.
- Désigner des représentants auprès des pouvoirs publics et veiller à ce que les chambres soient bien représentées.
- Développer l'économie du pays en favorisant la croissance dans différents secteurs et en favorisant le développement sur de nouveaux marchés².

²Décret exécutif n° 96-94 du 14 Chaoual 1416 correspondant au 3 mars 1996.

1.2. La Société Algérienne des Foires et Expositions SAFEX:

LaSafex - SPA est une entreprise publique créé en 1971, elle a remplacé l'Office National des Foires et Expositions (ONAFEX).

SAFEX mène ses activités dans les domaines suivants:

- Organisation des foires et expositions à caractère national, international, local et régional ainsi que la participation algérienne aux foires et expositions à l'étranger.
- Aide aux acteurs économiques en matière de commerce international, à travers:
 - L'information sur la réglementation du commerce international et la détection des opportunités d'affaires avec l'étranger.
 - Publication des revues commerciales et des catalogues commerciaux.
 - Organisation de rencontres professionnelles, séminaires et conférences afin de faciliter les procédures à l'exportation.
 - Gérer et faire fonctionner les infrastructures et les structures du Palais des Expositions³.

1.3. L'Agence Nationale du Promotion du Commerce Extérieur ALGEX:

ALGEX, établissement public à caractère administratif, créée par le décret exécutif No 04-174 du 12 Juin 2004 placée sous la tutelle du ministre chargé du commerce extérieur, appelée à remplacer PROMEX l'Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur créée le 01/10/1996 par le décret No 96-327 afin de poursuivre son rôle néanmoins d'une manière plus élargie avec une stratégie de développement des exportations algériennes hors hydrocarbures.

L'objectif principal d'ALGEX est l'internationalisation des entreprises algériennes, en favorisant le produit national et en connaissant le marché extérieur et ses règlements.

L'agence est chargée de :

- Participer à l'établissement de la stratégie de promotion du commerce extérieur et sa réalisation et de sa mise en œuvre une fois qu'elle a été adoptée par les instances concernées.
- Gérer les moyens destinés à promouvoir les exportations de produits autres que les hydrocarbures au bénéfice des entreprises exportatrices.
- Analyser les marchés mondiaux et mise en œuvre d'études prospectives générales et sectorielles sur les marchés étrangers.
- Mise en place d'un système international de surveillance pour but de veiller sur le commerce extérieur algérien.
- superviser la participation des acteurs économiques nationaux aux diverses manifestations économiques, foires, expositions et salons organisés à l'étranger.
- L'établissement des critères de distinctions, des prix et décorations à décerner aux meilleurs exportateurs.

³Ministère du commerce www.commerce.gov.dz/en/societe-algerienne-des-foires-et-exportations-safex , consulté le 28/02/2023.

- Établir des critères de récompense pour honorer les meilleurs exportateurs.
- L'établissement peut également fournir des activités rémunérées dans les domaines du perfectionnement, de la technologie à l'exportation et de l'initiation aux règles du commerce international, ainsi que tout autre service aux administrations et entreprises dans le domaine de l'assistance ou de l'expertise liée à la carrière de l'établissement⁴.
- En outre, ALGEX tente de devenir le point focal de connexion aux systèmes internationaux d'informations économiques et commerciales recommandé pour les opérations d'import / export ainsi qu'être le partenaire d'écoute de tous les professionnels du commerce international.

1.4. Centre Algérien du Contrôle de La Qualité et de L'emballage:

Le CACQE est un établissement public à caractère administratif créé par décret exécutif n° 89-147 du 08 août 1989 modifié et complété par le décret exécutif n° 03-318 du 30 septembre 2003, placé sous l'égide du Ministère du commerce.

Le centre apporte un appui technique à l'administration chargée du contrôle de la qualité et de la sécurité des produits et soutient les opérateurs économiques en les accompagnant lors de la mise en œuvre de projets de promotion de la qualité de la production nationale.

Le CACQE vise à protéger la santé et sécurité des consommateurs. Les principales activités du centre peuvent être regroupées dans les volets suivants:

- La vérification de la conformité des produits aux normes et spécifications juridiques ou réglementaires qui les caractérisent à travers le Le contrôle analytique.
- Développement et exploitation de laboratoires d'analyses qualité.
- Amélioration de la qualité des biens et services produits.
- L'élaboration de normes pour les biens et services de consommation au sein des comités techniques nationaux.
- Assister et accompagner les opérateurs économiques dans la maîtrise de la qualité des produits et services qu'ils mettent sur le marché.
- L'information, la communication et la sensibilisation du consommateur⁵.

1.5. La Compagnie d'Assurance et de Garantie des Exportations CAGEX :

Créée dans le cadre du dispositif du décret n° 96-235 du 2 juillet 1996, la CAGEX est une société par action chargée d'assurer :

- Pour son propre compte et sous le contrôle de l'Etat, les risques commerciaux.
- Pour le compte de l'Etat et sous son contrôle, les risques politiques, les risques de non transfert et risques de catastrophes naturelles.

Les missions de la CAGEX :

- Couverture des risques nés à l'exportation.
- Garantie de paiement en cas de défaillance de l'acheteur.
- Indemnisation et recouvrement des créances à l'adresse de la clientèle assurée et non assurée.

⁴ Décret exécutif n° 04- 174 du 12 juin 2004.

⁵Le Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage www.cacqe.org > [presentation](#)

- Vente d'information économique et commerciale.
- Assistance aux exportateurs.
- Réassurance et coopération internationale⁶.

1.6. Le Centre National du Registre du Commerce (CNRC) :

Le Centre National du Registre du Commerce, initialement dénommé Office National de la Propriété Industrielle ONPI, est un établissement public créé par le décret n° 73-188 du Novembre 1973, autonome placé sous la tutelle du Ministère du commerce avec comme domaine de compétences la centralisation du Registre du commerce délivré par les greffes des Tribunaux.

Selon les dispositions légales en vigueur, l'agence est chargée de:

- Tenir la responsabilité du registre du commerce, veillant au respect des obligations du registre du commerce et organisant les modalités pratiques liées à ces entreprises conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Organisation de toutes les publications légales obligatoires, informant les tiers des modifications de la situation juridique des commerçants et des entreprises, des pouvoirs des organes administratifs et réglementaires.
- Tenir le registre public des ventes et nantissements de fonds de commerce de l'outillage et matériel d'équipement ainsi que le registre public du crédit-bail mobilier (leasing) relatifs aux biens meubles et fonds de commerce⁷.

1.7. Fond Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE) :

Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations institué par la loi de finances 1996 vise à apporter un soutien financier aux actions des exportateurs pour promouvoir et placer leurs produits sur les marchés extérieurs.

L'aide de l'État à travers le FSPE est accordée à toute firme résidente produisant des biens ou des services, et à tout commerçant travaillant dans le domaine de l'exportation dûment immatriculé au registre du commerce. Le Ministre du Commerce détermine le montant de l'aide accordée sur la base d'un pourcentage prédéterminé en fonction des ressources disponibles.

Selon le décret n° 96-205 du 5 juin 1996, modifié et complété par le décret n° 14-238 du 25 août 2014 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-084, le Fonds spécial pour la promotion des exportations se charge de :

- Une partie des frais de participation des exportateurs aux foires commerciales, et expositions spécialisées étrangères, ainsi que le de la participation des entreprises aux forums techniques internationaux.
- Accompagnement partiel des PME, élaboration de diagnostics Export, mise en place d'un groupe interne.
- L'aide aux exportateurs à supporter une partie des coûts d'exploration des marchés étrangers et à établir des entités commerciales sur les marchés étrangers.
- Assistance à la publication et à la diffusion de supports promotionnels de produits et services destinés à l'exportation et à l'utilisation des

⁶ Décret n° 96235- du 2 juillet 1996.

⁷Ministère du commerce , www.commerce.gov.dz/en/national-center-of-the-trade-register-cnrc , Consulté le 27/02/2023

technologies modernes de l'information et de la communication (création de sites Internet, etc.)

- Assistance à la création de labels, paiement de la protection étrangère des produits exportés (labels, marques et brevets), et financement des médailles décernées annuellement aux primo-exportateurs.
- L'aide à la mise en œuvre de programmes de formation aux métiers de l'exportation.
- Soutenir la formation aux métiers d'exportation⁸.
- Le fond soutient une partie des coûts associés à l'étude des marchés étrangers, ce qui incite les entreprises à effectuer ce type d'analyse afin de comprendre les besoins des marchés étrangers.
- ce fonds finance également une partie des dépenses liées aux études visant à améliorer la qualité des biens et services destinés à l'exportation. Plus précisément, il couvre 50% des frais liés à l'analyse des marchés étrangers pour trouver des débouchés pour les produits algériens, ainsi que 50% des coûts associés aux études visant à améliorer la qualité et adapter les produits et services destinés à l'exportation⁹.

1.8. L'Association Nationale des Exportateurs Algériens ANEXAL :

Créée le 10 juin 2001, l'Anexal est une association régie par la loi N°90/31 du 24 décembre 1990 ainsi que par ses statuts particuliers.

Les principales missions de cette organisation sont les suivantes :

- regrouper et unir les exportateurs algériens algériens ;
- protéger leurs intérêts tant matériels que moraux ;
- contribuer à la définition d'une stratégie pour promouvoir les exportations ;
- Assister et sensibiliser les opérateurs économiques ;
- Promouvoir la recherche du partenariat à travers les réseaux d'informations
- favoriser l'échange d'expériences entre les membres adhérents¹⁰.

2. Evolution du commerce extérieur :

Les exportations des hydrocarbures ont longtemps dominé le commerce extérieur de l'Algérie. Dans les années 1980, des réformes ont été lancées pour diversifier la structure de l'économie en réduisant cette dépendance. Cependant, cette transformation s'avère difficile à réaliser et constitue un véritable défi à relever¹¹

Compte tenu de cette situation de l'économie algérienne, la tendance des pouvoirs publics à soutenir la diversification de l'économie algérienne est devenue une nécessité urgente.

⁸Ministère du commerce, Direction générale du commerce extérieur, Fond spécial pour la promotion des exportations, Brochure FSPE.

⁹ CHIKH Najia, Les dispositifs d'incitation à la promotion des exportations hors-hydrocarbures en Algérie : constat et analyse, J of TeacherResearcher of Legal and PoliticalStudies, V 02 N° 10.

¹⁰ ARROUCHE Nacera, Accompagnement des entreprises algériennes à l'export: Portées et limites, Journal ABPR N°12, 2017.

¹¹ARROUCHE Nacera, Les compétences de l'entreprise et la performance à l'exportation : quelle analyse pour les entreprises exportatrices algériennes hors hydrocarbures ? Revue Algérienne des Ressources Humaines Vol. 01 N° 02.

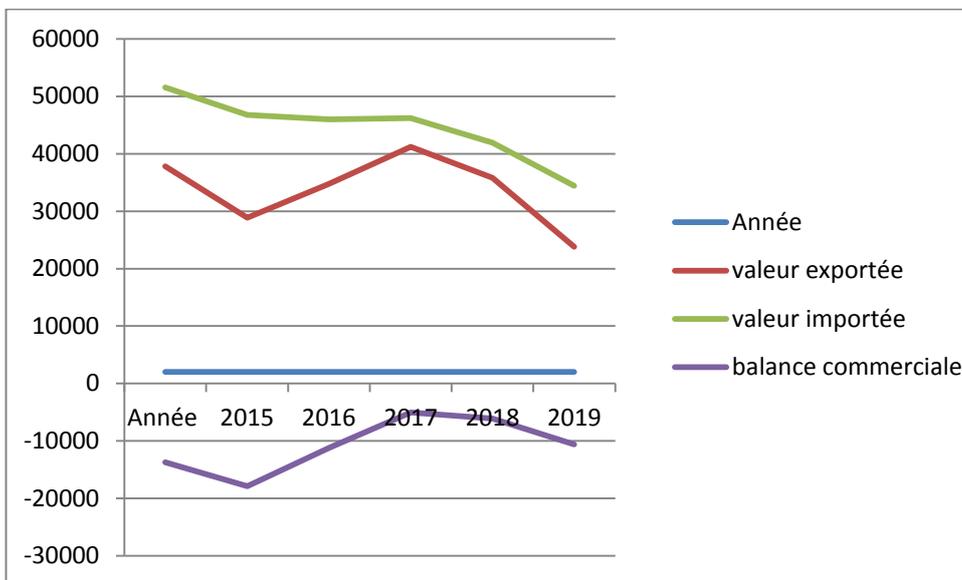
Tableau 1. La balance commerciale de l'Algérie.

Unité : en million d'USD

Année	valeur exportée	valeur importée	balance commerciale
2015	37 787	51 501	-13 714
2016	28 883	46 727	-17 844
2017	34 763	45 957	-11 194
2018	41 168	46 197	-5 029
2019	35 823,54	41 934,12	-6 110,57
2020	23796,60	34391,64	-10595,04

Source : réalisé à partir des statistiques périodiques des douanes algériennes.

Figure 1. La balance commerciale en fonction des années.



Source : Réalisé à partir des données du tableau 1.

Le déficit commercial se creuse sensiblement. Il a atteint 17 milliards de dollars en 2016, contre un déficit de 13 milliards de dollars à la même période de 2015, soit une hausse du déficit selon les données du centre national de l’informatique et des statistiques des douanes.

Les exportations ont reculé à 28 milliards de dollars durant l’année 2016 contre 37 milliards sur la même période de l’année 2015, soit un recul de 9 milliards de dollars. Cependant, une baisse du déficit est remarquable en 2018.

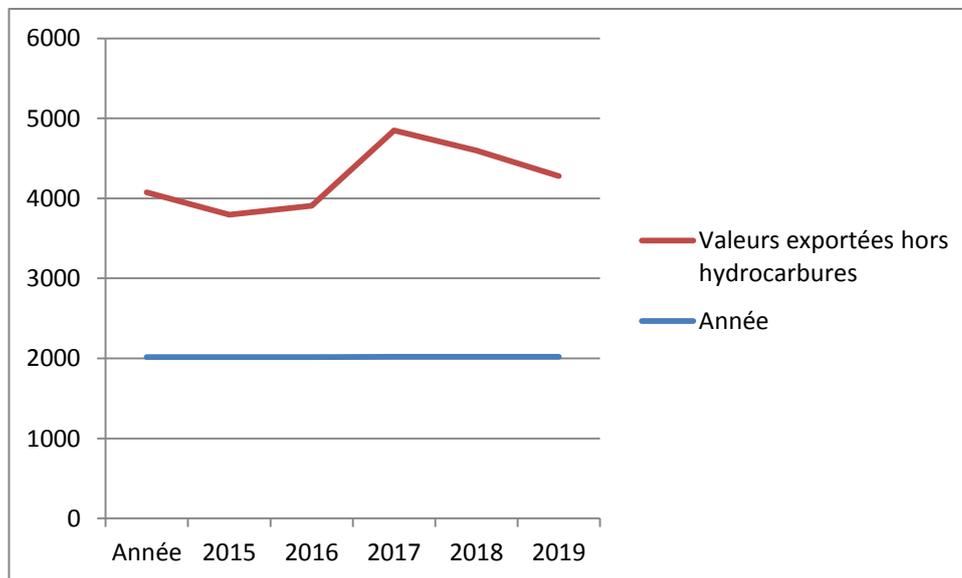
Tableau 2. Les exportations hors hydrocarbures

Unité : en million d’USD

Année	Valeurs exportées hors hydrocarbures
2015	2060
2016	1780
2017	1890
2018	2830
2019	2580
2020	2260

Source : réalisé à partir des statistiques périodiques des douanes algériennes.

Figure 2. Réalisé à partir des données du tableau 02 (les exportations hors hydrocarbures en fonction des années).



Source : réalisé à partir des statistiques périodiques des douanes algériennes.

En 2015 les exportations en général ont connu une baisse suite à la chute des prix du pétrole. Les exportations algériennes hors hydrocarbures demeurent toujours marginales pour l’année 2016, elles représentent une valeur de 1,7 milliard de

Dollars, soit une baisse de 8% par rapport à l'année 2015. Pour l'année 2017, les exportations sont presque stables.

Pour l'année 2018, les exportations hors hydrocarbures ont enregistré une augmentation remarquable par rapport à 2017 passant de 1,8 à 2,8 milliards de Dollars et qui garde presque la même cadence pour les deux ans qui suivront.

Dans la catégorie hors-hydrocarbures, les huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons ont représenté 530 millions de dollars des exportations, ainsi les ammoniacs anhydres (231 millions), les sucres de canne ou de betterave (225 millions). L'Algérie a également exporté l'équivalent de 46 millions de dollars de dattes, on trouve aussi une exportation importante pour les engrais minéraux ou chimiques azotés.

2.1. La promotion des exportations hors hydrocarbure :

Afin de pallier le faible niveau des exportations hors hydrocarbures, les autorités publiques doivent élaborer une stratégie de développement économique fondée sur la valorisation des ressources naturelles du pays, la substitution aux importations, la diversification de la production nationale et la promotion des exportations¹².

De nombreuses mesures visent à promouvoir les exportations hors hydrocarbures, notamment par le biais de textes juridiques qui encadrent les opérations de commerce extérieur. À l'instar d'Ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises.

Le principe de la liberté d'exportation est consacré par la loi, et ne fait l'objet que de petites exceptions:

- l'exportation de matériaux et de produits subventionnés par l'État pour la consommation intérieure est interdite ;
- en plus de certaines matières premières nécessaires à l'industrie nationale (les cuirs bruts, le liège brute et les déchets ferreux et non ferreux).

Les mesures prises par l'État pour encourager les exportations hors hydrocarbures comprennent de nombreuses facilités dans les procédures d'exportation, en plus de certains privilèges fiscaux, douaniers et même bancaires :

- Les avantages fiscaux :

Tous les matériaux et biens destinés à l'exportation ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée TVA.

En outre, le chiffre d'affaire de toute société d'exportation ou négociant est considéré comme exempté de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

- Les procédures bancaires :

Le secteur bancaire contribue efficacement au développement des exportations en simplifiant les procédures bancaires au moment de l'exportation et en accompagnant les exportateurs algériens par:

- Faciliter le processus de règlement bancaire des exportations ;
- Prolongation des délais de rapatriement des recettes d'exportation à un an ;
- Accorder 30% des recettes d'exportation aux exportateurs en devise pour leur permettre d'importer des intrants de production.
- les procédures douanières :

¹²CHIHA Khemici, TIGHARSI El haouari, Essai d'analyse de la problématique de diversification des exportations hors hydrocarbure : cas de l'Algérie, Revue Algérienne de la mondialisation et des politiques économiques N° 05, 2014.

La Direction des douanes algériennes est un acteur clé du succès de l'exportation des produits algériens, en particulier des denrées périssables et des produits agricoles tels que les légumes et les fruits.

Cela se fait en simplifiant les procédures de dédouanement des exportations en se rapprochant des magasins d'exportateurs ;

- Faciliter le processus d'expédition et de transit des exportations dans les plus brefs délais ;
- Parmi les nouvelles mesures prises par le Département des douanes figure l'octroi du statut d'exportateur agréé aux opérateurs économiques activant régulièrement au domaine d'exportation¹³.

Conclusion :

Le commerce extérieur algérien est fortement dominé par l'exportation des hydrocarbures. Cette dépendance vis-à-vis des extractions pétrolières représente un problème majeur, qui menace la stabilité de l'économie et qui la rend assez vulnérable. Ainsi, afin de mettre fin à cette fragilité, l'Etat a engagé une série de réformes et politiques dans le but d'extension et de diversifier les exportations hors hydrocarbures.

Malgré la mise en place des mesures initiatives et d'organismes chargés d'encourager les exportations hors hydrocarbures, par les pouvoirs publics, La part des exportations hors hydrocarbures demeurent marginale, par rapport aux exportations des hydrocarbures, qui occupent toujours une place prédominante dans l'économie algérienne.

L'activité d'exportation au sein des entreprises souffre de plusieurs contraintes relatives aux compétences/ressources dont ces entreprises disposent. Celles-ci les contraignent d'asseoir une stratégie soigneusement élaborée à l'export.

Cependant, malgré la présence de ces contraintes, les entreprises ont montré leur intérêt et leur volonté de consolider leur présence sur les marchés étrangers. Néanmoins, il est important que les entreprises parviennent à la meilleure prise de conscience des retombées de développement de leur activité d'exportation notamment à long terme, pour cela, on tient à souligner la nécessité d'améliorer l'accompagnement à l'export des entreprises nationales en recommandant ces points :

- l'Etat doit entreprendre une démarche dans le but de réduire les formalités, et simplifier le contact entre l'administration et l'entreprise exportatrice.
- Offrir un accompagnement plus adapté aux diverses phases du processus d'exportation.
- Contrôler les entreprises réellement exportatrices et potentiellement exportatrices, cela permettrait aux responsables des organismes d'améliorer la qualité des produits conformément aux normes internationales.

¹³Document fourni par la Direction générale du commerce extérieur, Ministère du commerce.

Références bibliographiques:

ARROUCHE Nacera, (2017), « Accompagnement des entreprises algériennes à l'export: Portées et limites », Journal ABPR N°12.

ARROUCHE Nacera, (2017),« Les compétences de l'entreprise et la performance à l'exportation : quelle analyse pour les entreprises exportatrices algériennes hors hydrocarbures ? » Revue Algérienne des Ressources Humaines Vol. 01 N° 02.

CHIHA Khemici, TIGHARSI El haouari, (2014),« Essai d'analyse de la problématique de diversification des exportations hors hydrocarbure : cas de l'Algérie », Revue Algérienne de la mondialisation et des politiques économiques N° 05.

CHIKH Najia, (2018), « Les dispositifs d'incitation à la promotion des exportations hors-hydrocarbures en Algérie : constat et analyse », J of TeacherResearcher of Legal and PoliticalStudies, V 02 N° 10.

Décret exécutif n° 96-94 du 14 Chaoual 1416 correspondant au 3 mars 1996.

Décret n° 96235- du 2 juillet 1996

Ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003

Décret exécutif n° 04- 174 du 12 juin 2004.

Direction générale du commerce extérieur, Ministère du commerce, « Fond spécial pour la promotion des exportations », Brochure FSPE.

Direction générale du commerce extérieur, Ministère du commerce, document interne.

Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage www.cacqe.org > [presentation](#).

Ministère du commerce www.commerce.gov.dz/en/national-center-of-the-trade-register-cnrc , Consulté le 27/02/2023.

Ministère du commercewww.commerce.gov.dz/en/societe-algerienne-des-foires-et-exportations-safex , consulté le 28/02/2023.